

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors-Sainte-Victoire - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2013-2015 - Tranche 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte Victoire une subvention de 275.150 € au titre de la tranche 2015 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2013/2015, sur une dépense subventionnable de 380.000 € HT, conformément à l'annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors - Sainte Victoire, la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 653.250 €, engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2013-10127 S au profit du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte Victoire, en application de la délibération n° 207 du 12 avril 2013.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée